

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze et le 6 avril à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christian POUGET, maire.

Conseillers présents : BARRE Fernand, CARLES Christian, LAPORTE Guy, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, VANAUDENHOVE Benjamin, VIARGUES Marie-Amélie, VIDAL Marlène, VIELLE Sylvie.

Conseillère absent excusée : PRADALIER Lydia

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2015/018**

#### **Approbation du budget primitif 2015**

Monsieur le maire présente le budget primitif 2015 qui s'équilibre de la façon suivante :

| <b>SECTION</b> | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 247 286,91 €    | 247 286,91 €    |
| Investissement | 127 606,84 €    | 127 606,84 €    |

Le conseil municipal, après délibération,

- Approuve le budget primitif 2015.

### **Délibération n° 2015/019**

#### **Approbation du budget primitif CCAS 2015**

Monsieur le maire présente le budget primitif CCAS 2015 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

|          |                 |
|----------|-----------------|
| DEPENSES | <b>413,18 €</b> |
| RECETTES | <b>413,18 €</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2015.

### **Délibération n° 2015/020**

#### **Alimentation en électricité de la maison d'habitation de M. Laurens Gwénaël**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'à l'occasion des travaux d'alimentation en électricité d'habitations nécessitant une extension du réseau de distribution publique, le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Aveyron (S.I.E.D.A.) appelle une contribution communale.

En accord avec les propriétaires concernés, cette somme est reversée par ceux-ci à la commune.

Le S.I.E.D.A. ayant demandé une participation de **910,00 €** pour l'alimentation en électricité de l'habitation de M. LAURENS Gwénaël au « Puech », il propose d'en effectuer l'encaissement auprès du propriétaire.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette proposition et charge monsieur le maire de recouvrer la somme correspondante.

**Délibération n° 20152/021**

**Modification du temps de travail d'un adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.**

Monsieur le maire expose :

Considérant la baisse des effectifs de l'école primaire et la baisse de fréquentation de la garderie du soir, il serait souhaitable de modifier la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

Après avoir consulté l'agent concerné, d'un commun accord, le maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

- De porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 16 heures par semaine à 15 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

La modification du temps de travail n'excède pas 10% du temps de travail initial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la réduction horaire de cet agent qui effectuera un durée hebdomadaire de service égale à 16/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.
- Donne pouvoir au maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion du conseil municipal**  
**Mardi 12 mai 2015 à 21h00**